

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 9 mars 2026**  
~~~~~

TARIFICATION DES ACTIVITÉS CULTURELLES
PROPOSÉES À L'ANCIENNE ABBAYE D'ANIANE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 mars 2026 à 17h30 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 février 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, M. José MARTINEZ à M. David CABLAT.

Excusés

Mme Francine DEHAIL.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 43	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui a pour objectif de conserver, restaurer et transmettre notre patrimoine, de valoriser les territoires et d'en développer l'attractivité. Elle a également l'ambition de rendre accessible le patrimoine à tous les citoyens et met en avant le rôle moteur des collectivités territoriales dans la politique de protection et de mise en valeur des sites patrimoniaux ;

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL60518 en date du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et en particulier sa compétence supplémentaire en matière d'action culturelle ;

CONSIDERANT la volonté de la CCVH affirmée dans son projet de territoire, « par la culture, d'accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes », de renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture,

CONSIDERANT que la CCVH met en œuvre une programmation patrimoniale et culturelle, notamment à l'ancienne abbaye d'Aniane, à l'attention des publics,

CONSIDERANT que certaines des activités proposées au grand public sont payantes et que les tarifs doivent être harmonisés pour une meilleure lisibilité de la part des publics,

CONSIDERANT l'objectif d'accueillir un large public sur les actions patrimoniales et culturelles notamment par la mise en œuvre de tarifs très accessibles, par la proposition de tarifs préférentiels aux résidents de la vallée de l'Hérault, aux enfants et aux jeunes,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les tarifs listés ci-annexés dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation culturelle intercommunale proposée à l'ancienne abbaye d'Aniane,
- d'adopter le principe de gratuité pour les visites libres de l'exposition, sur présentation d'un justificatif pour :
 - *les résidents en vallée de l'Hérault
 - *les enfants et jeunes de moins de 26 ans
 - *les détenteurs de la carte privilège de l'Office de tourisme intercommunal St-Guilhem vallée de l'Hérault,
- d'adopter le principe de gratuité pour les visites guidées, sur présentation d'un justificatif pour :
les enfants et jeunes de moins de 26 ans,
- d'adopter le principe de tarifs réduits sur présentation d'un justificatif pour :
 - *les demandeurs d'emploi
 - *les bénéficiaires des minima sociaux
 - *les personnes en situation de handicap
 - *les enfants dont l'un des parents bénéficie d'un tarif réduit,
- d'accorder à la direction de l'établissement la possibilité de pratiquer des réductions ou exonérations au cas par cas, pour des projets spécifiques, partenariaux ou à destination de publics spécifiques ainsi que lors des manifestations du week-end inaugural du 3 au 5 juillet 2026,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tous les documents utiles à cet effet.

Transmission au Représentant de l'État N° 4081
Publication le 10/03/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 10/03/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260309-25185-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

ANNEXE I

Tarifs de vente des activités culturelles à l'Ancienne Abbaye d'Aniane

	Plein tarif	Tarif réduit c)
Visite libre exposition – Public individuel a)	5€	0€
Visite guidée abbaye / exposition – Public individuel b)	10€	5€
Atelier – Public individuel	10€	5€
Spectacle – Public individuel	10€	5€

- a) Gratuité sur présentation d'un justificatif pour
- les résidents en vallée de l'Hérault
 - les enfants et jeunes de moins de 26 ans
 - les détenteurs de la carte privilège de l'Office de tourisme intercommunal St-Guilhem vallée de l'Hérault
- b) Gratuité pour les enfants et jeunes de moins de 26 ans
- c) Tarifs réduits sur présentation d'un justificatif pour
- les demandeurs d'emploi
 - les bénéficiaires des minima sociaux
 - les personnes en situation de handicap
 - les enfants dont l'un des parents bénéficie d'un tarif réduit

Des exonérations ou des réductions pourront être pratiquées sur décision de la direction de l'établissement pour des projets spécifiques, partenariaux ou à destination de publics spécifiques ainsi que lors des manifestations du week-end inaugural du 3 au 5 juillet 2026.

L'Abbaye des possibles

L'abbaye – Nouvel établissement culturel CCVH

Contexte

✕ **Un établissement patrimonial** : Poursuite de l'activité patrimoniale

- Publics individuels adultes et enfants : Visites guidés, ateliers, conférences
- Publics groupes enfants : Visites guidés, ateliers
- Groupes tour operator : visites guidées

✕ **Création, diffusion et action culturelle** :

Spectacles, Expositions, Conférences / Séminaires, Résidences artistiques de territoire

✕ **Location d'espaces**

Un projet d'exploration culturelle

Un lieu

Des thèmes

Des champs artistiques

Un public

Un projet

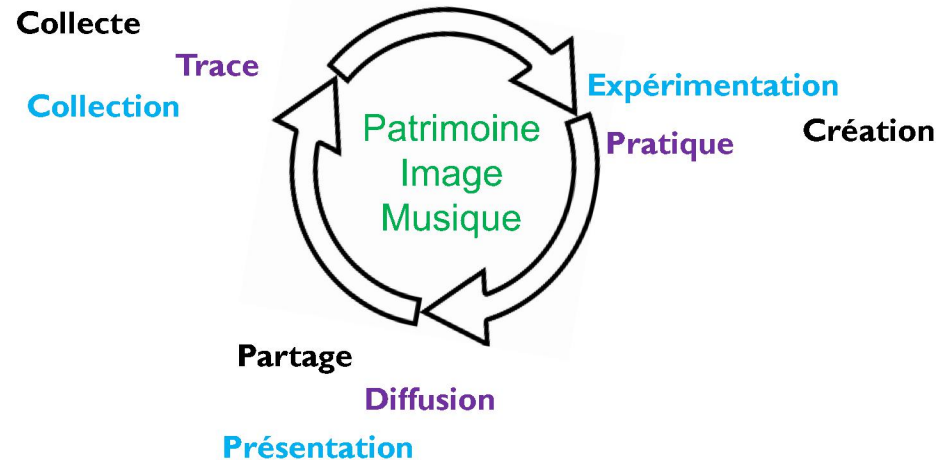
L'abbaye d'Aniane

Liberté Education Travail Ouverture

Patrimoine Image Musique

Jeunesse – S

Unique innovant et duplicable



L'abbaye des possibles – Programmation 2026



2026

- ✖ 20 avril Conseil d'installation CCVH
- ✖ 3 -5 juillet Week-end inaugural
- ✖ 3 juillet – 1^{er} novembre Exposition Raymond Depardon
Le bonheur est dans l'image, rétrospective
- ✖ Novembre - Décembre Diffusions et résidences

Calendriers ultérieurs

- ✖ 2d semestre 2026
- ✖ 1^{er} semestre 2027
- ✖ 2027-2028





Exposition « Le bonheur est dans l'image », Raymond Depardon

Du 3 juillet au 1^{er} novembre 2026.



95 tirages encadrés > Agence Magnum

Demande de prêt auprès du Musée Fabre

Une exposition en 2 temps :

- * rétrospective du travail de Depardon
- * son travail autour de la notion de l'évolution des paysages, aménagement du territoire, ruralité, communes...



Une programmation pensée pour irriguer le territoire :

- * dispositifs de médiation et animations à l'abbaye
- * expositions OPP et animations dans les communes

> Proposition : visiter l'exposition du Pavillon Populaire d'ici mars.